



**AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE**

Mesdames, Messieurs,

AVIS vous est donné par la soussignée, greffière de la Ville, qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est fixée pour le **4 décembre 2025 à 10 h** à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville. L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux du 2 décembre 2025
5. Adoption de règlements
  - 5.1. Adoption – Règlement numéro 2025-462 visant la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial (SDC) du Centre urbain de Boucherville pour l'exercice financier de 2026
  - 5.2. Adoption – Règlement numéro 2025-463 imposant les taxes foncières, les droits sur les mutations immobilières dont la base d'imposition excède 500 000 \$, les tarifs pour l'utilisation de l'eau et la gestion des matières résiduelles, et ce, pour l'année 2026
  - 5.3. Adoption – Règlement numéro 2025-464 imposant une taxe sur les surfaces minéralisées de certains immeubles non résidentiels, et ce, pour l'année 2026
  - 5.4. Adoption – Règlement numéro 2025-465 décrétant la tarification 2026 pour le financement de certains biens, services ou activités, et remplaçant le Règlement numéro 2024-436 et ses amendements
6. Parole aux membres du conseil
7. Levée de la séance

Signé à Boucherville, le 27 novembre 2025

---

Marianna Ruspil  
Greffière